

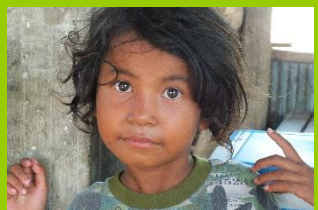
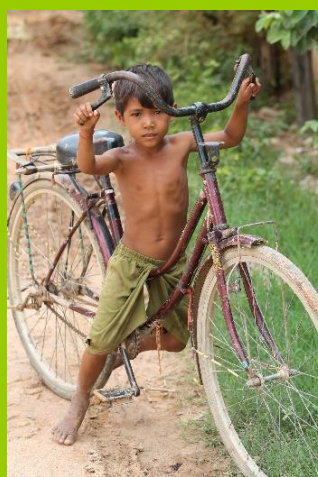


Association Angkor - Belgique
asbl

Association Angkor-Belgique asbl

Bulletin de liaison n° 47

Février 2016



2016, une année difficile

Le Cambodge vit au rythme de 3 saisons climatiques. Pendant la saison sèche et froide (pour eux) ou «l'hiver», de novembre à février, il ne pleut pas et les températures avoisinent les 25°C. C'est évidemment la haute saison touristique. La saison sèche et chaude, qui commence fin février et se termine vers le mois de juin, connaît un pic de chaleur en avril, où les températures peuvent monter jusqu'à 50°C. La saison des pluies, enfin, débute fin juin pour se terminer en novembre. C'est en principe un régime de pluies abondantes en Inde et en Asie du Sud-Est. Ces pluies sont capitales pour l'agriculture puisque le riz, principale denrée cultivée et nourriture de base dans ces pays, a besoin d'énormément d'eau pour se développer.



Près de 80% des précipitations reçues en une année tombent durant la saison des pluies. Une bonne mousson est donc indispensable, sinon les récoltes risquent d'être mauvaises. Mais s'il pleut trop, les risques d'inondations sont élevés. La mousson est donc toujours source de bonne ou mauvaise surprise. Et ses conséquences économiques sont lourdes : le secteur primaire occupe 58 % des habitants et constituait, en 2009, 33,5 % du PIB. Les rizières sont toujours cultivées avec des bœufs et le traditionnel versoir, ou charrue à soc, et la herse.

Ma visite en août avait donc lieu en pleine mousson et force a été de constater qu'elle était faible. Pour les touristes que nous étions, c'était une agréable nouvelle... Pour les agriculteurs locaux, beaucoup moins.



Je m'attendais donc à de mauvaises nouvelles en revenant au Cambodge en décembre et malheureusement, elles étaient au rendez-vous : non seulement les récoltes avaient dû être retardées au maximum (elles avaient encore lieu lors de ma visite alors qu'elles auraient dû être terminées depuis un bon mois) mais le rendement était de surcroît très bas.

Dès lors, l'année 2016 sera certainement très difficile pour le Cambodge et les Cambodgiens : la loi de l'offre et de la demande va inexorablement faire monter le prix du riz, ce qui va probablement provoquer de gros soucis dans les familles de nos filleul-e-s. Nous devons donc nous attendre cette année à davantage de demandes d'aide que d'habitude. Nous faisons déjà tous des efforts mais nous serons peut-être appelés à en faire un peu plus.

S. Delforge, président

Association Angkor-Belgique asbl
Rue Julie Billiard 12/5
5000 Namur

Courriel: info@angkor-belgique.org
Site: www.angkor-belgique.org
N° de compte: BE71 1912 5480 0269

Tout don de 40 euros ou plus (parrainage inclus) donne droit à la délivrance d'une attestation fiscale.

Distribution du matériel scolaire

A chaque rentrée, l'Association organise une grande distribution de matériel scolaire à destination de tous les enfants scolarisés (parrainés et non parrainés).



Les 19 et 20 décembre derniers, nos trois collaborateurs y ont procédé dans les trois villages aidés par l'Association. Ce sont quelque 4000 enfants et adolescents qui bénéficient de cette action.

Réunion des parrains du 24 octobre 2015

La rencontre biennale des parrains de l'Association Angkor-Belgique s'est déroulée dans le beau cadre de l'hôtel «Les Tanneurs» à Namur, plus central que Bruxelles ou Liège, lieux habituels de ces retrouvailles. Une trentaine de parrains avaient répondu à l'invitation et beaucoup d'autres s'étaient excusés, les agendas étant souvent chargés.

La nouvelle équipe du Conseil d'Administration a eu le plaisir de rencontrer les parrains et marraines et de leur donner des nouvelles du projet que nous portons tous. Sébastien Delforge a exposé le fonctionnement d'AAB au quotidien et expliqué le rôle crucial de nos collaborateurs locaux, Vannarén, Hong et Sotola. Ils se déplacent chaque mois dans les villages et les écoles et connaissent ainsi les familles, leurs besoins, et les incitants ou freins structurels ou personnels à la scolarisation des enfants. Sébastien se rend lui-même régulièrement au Cambodge et, outre qu'il fait le lien avec l'équipe locale, il rapporte de somptueuses photos dont il nous a fait profiter.

De manière plus terre-à-terre - il le faut bien - on a aussi parlé d'argent. Marie Gribomont a expliqué comment l'augmentation du coût de la vie et l'appréciation du dollar avaient rendu nécessaire l'augmentation des parrainages à un minimum de 30 euros mensuels. Elle a également donné un aperçu des finances de l'association, rigoureusement gérées et actuellement fort saines.

La parole fut ensuite donnée aux participants pour un «questions/réponses» particulièrement intéressant et varié. C'était l'occasion pour les nouveaux parrains de découvrir l'Association dans tous ses détails, mais aussi de s'informer sur le Cambodge et de mieux comprendre la vie et les besoins des peuples d'Asie. Ce furent des échanges chaleureux, certains parrains n'hésitant pas à partager les expériences de leurs récents voyages. Les anciens parrains étaient ravis de constater que la nouvelle équipe reprenait le flambeau avec le même enthousiasme que la précédente.

Les parrains et marraines ont pu poursuivre ces échanges de manière informelle autour d'un café ou un verre accompagné de délicieux gâteaux, tartes et biscuits préparés par divers participants. Cet après-midi fut vraiment une rencontre conviviale. Nous espérons que tous y ont trouvé une réponse à leurs questions et souhaits.

Le Conseil d'Administration d'AAB remercie vivement l'ensemble des parrains ainsi que tous ceux, qui de près ou de loin, ont collaboré à la réussite de cette rencontre. Nous profitons aussi de cette occasion pour remercier encore les administratrices sortantes pour leur dévouement et leur efficacité. Elles ont transmis une association bien structurée, saine et dynamique.

Nous nous retrouverons dans deux ans pour une nouvelle rencontre (si possible dans un lieu avec un parking aisé). Dans l'intervalle, bien entendu, l'équipe se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Une date à noter ?

L'assemblée générale ordinaire de l'Association Angkor-Belgique asbl aura lieu le samedi 28 mai.

Les parrains qui souhaiteraient se faire membres de l'asbl sont invités à se faire connaître par écrit à Sébastien Delforge (sdelforge@angkor-belgique.org). La qualité de membre est subordonnée à l'agrément du conseil

d'administration et au paiement d'une cotisation, non déductible fiscalement, qui est actuellement de 10 euros. Les statuts d'AAB vous seront envoyés sur simple demande ou peuvent être consultés sur le site du Moniteur (<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>).

Une nouveauté pour vos courriers aux filleul·e·s

Une spécificité importante de notre Association est que vous avez la possibilité de correspondre avec votre filleul·e. Outre la voie postale classique, nous pouvons désormais vous proposer d'envoyer vos courriers par voie électronique.

L'avantage est qu'il arrivera plus sûrement et plus rapidement (même s'il devra attendre, comme le courrier classique, la mission mensuelle pour être distribué). L'inconvénient est que nous ne pourrions pas transmettre de photos par courriel car leur impression induirait des frais trop importants pour l'Association.

Si vous souhaitez utiliser cette possibilité, envoyez donc votre courriel ou un scan de votre lettre manuscrite, à l'adresse courrier@angkor-belgique.org. Ils seront transmis à nos collaborateurs cambodgiens pour traduction et remis aux filleul·e·s comme les courriers postaux. Nous vous conseillons, s'il est bien lisible, de scanner un manuscrit : cela personnalise davantage votre démarche.

Voici donc les deux possibilités pour écrire à votre filleul·e :

- 1) Courrier électronique, sans photo, envoyé à courrier@angkor-belgique.org, en spécifiant le code de votre filleul·e dans l'objet du message;
- 2) Courrier papier adressé à
ASSOCIATION ANGKOR-BELGIQUE
c/o Mr YOU HONG
BP 2180 PHNOM PENH 3
CAMBODGE

en spécifiant clairement le code de votre filleul·e. Les courriers sans code font perdre à nos collaborateurs cambodgiens un précieux temps, merci de veiller à ne pas oublier ce détail.



Attestations fiscales

Vous le savez, vos parrainages donnent droit à une réduction d'impôt de 45 % de leur montant. L'attestation relative aux dons de l'année 2015 vous parviendra au printemps par courrier ordinaire. Mais à partir de l'année prochaine, afin d'économiser les arbres, les frais d'envoi et

la manutention, nous vous la ferons parvenir par courriel. Vous ne devez pas la joindre à votre déclaration, il n'est donc pas nécessaire de l'imprimer. Mais bien entendu, les parrains qui en feront la demande continueront à recevoir leur attestation par voie postale